



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 13 AVRIL 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi treize avril deux mille quinze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Était également présente : Madame Manon Lambert, directrice générale.

---

**POINT 1  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2  
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**15-04-42 POINT 3  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les sujets suivants au point varia :

- a) Pavage – Tour du Lac Gravel

**15-04-43 POINT 4  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2015**

---

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2015 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 2 mars 2015 soit approuvé.

15-04-44

**POINT 5  
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – MARS 2015**

---

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1500058 à D1500080, totalisant 8 829,68 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2015;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1500099 à CP1500146, totalisant 40 766,87 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2015;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

15-04-45

**POINT 6  
CORRESPONDANCE**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

**PROVENANCE**

- Du MAMOT - Dérogation pour terminer les travaux de mise aux normes des installations de production et de distribution d'eau potable – TECQ 2010-2013.
- De la MRC d'Antoine-Labelle - Vente pour taxes 2015 – Dossiers retirés

**POINT 7  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Quelques citoyens, quatre (4), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

15-04-46

**POINT 8  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ANNÉE 2015 – ASSOCIATION DES  
RÉSIDENTS ET RIVERAINS DU LAC GRAVEL**

---

ATTENDU la demande d'aide financière pour l'année 2015 de l'Association des résidents et riverains du Lac Gravel;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité verse à l'Association des résidents et riverains du Lac Gravel, la somme de 1000 \$, afin que ladite association poursuive ses actions visant la qualité et la protection du Lac et qu'elle publicise la participation financière de la Municipalité à leur activité.

15-04-47

**POINT 9**  
**ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE POUR LA PÉRIODE DE 2016-2018**

---

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- La Municipalité de Mont-Saint-Michel approuve l'entente à intervenir avec la MRC d'Antoine-Labelle, relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2016 à 2018.
- 2.- Le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

15-04-48

**POINT 10**  
**DEMANDE À LA MRC D'ANTOINE LABELLE – RÉALISATION DE TRAVAUX DE GÉOMATIQUE**

---

ATTENDU l'approbation de l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour les années 2016 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire avoir en ligne son plan de zonage et autres informations;

Il est proposé par : Mireille Campeau  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel mandate la MRC d'Antoine-Labelle pour inclure des couches d'informations numériques afin d'avoir en ligne le zonage, les zones inondables et les lots concernés par l'article 59 pour la zone agricole.

15-04-49

**POINT 11**  
**ÉTATS FINANCIERS 2014 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE**

---

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les états financiers au 31 décembre 2014 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre soient, et ils sont par les présentes, approuvés.

15-04-50

**POINT 12**  
**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES COÛTS DE CONSTRUCTION DU SYSTÈME DE DÉSHYDRATATION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE - RIDL**

---

ATTENDU QUE par sa résolution 15-03-3085 la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) adoptait le 24 mars 2015 le règlement d'emprunt numéro 50 décrétant les coûts de construction du système de déshydratation des boues de fosses septiques et de la plateforme de compostage;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

portant le numéro 50, décrétant les coûts de construction du système de déshydratation des boues de fosses septiques et de la plateforme de compostage, soit, et il est par les présentes, approuvé selon ses forme et teneur.

15-04-51

**POINT 13**  
**ACHAT – HABIT DE COMBAT - POMPIER**

---

ATTENDU l'embauche de monsieur Richard Rivest à titre d' « officier » pompier volontaire, au Service sécurité incendie, le 6 octobre 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire acquérir un habit de combat pour monsieur Rivest;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise l'achat d'un habit de combat usagé, incluant le chapeau, la cagoule, les gants et les bottes, auprès de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, pour un montant ne pouvant excéder la somme de 1 285 \$, incluant les taxes.

15-04-52

**POINT 14**  
**COLLOQUE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES INTERVENANTS EN SÉCURITÉ INCENDIE**

---

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des intervenants en sécurité incendie (FQISI) tiendra son 30<sup>e</sup> colloque à Mont-Laurier les 17, 18 et 19 avril 2015;

ATTENDU QUE quelques pompiers volontaires de notre Service sécurité incendie ont manifesté leur intention de participer audit colloque;

Il est proposé par : Mireille Campeau  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les frais d'inscription soient remboursés, sur présentation des pièces justificatives, aux participants du colloque de la Fédération québécoise des intervenants en sécurité incendie.

15-04-53

**POINT 15**  
**MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU « PRIMEAU » - VOLET 2**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit procéder à des travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé approximativement à 1 200 000 \$;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) a mis sur pied le programme d'infrastructures municipales d'eau « PRIMEAU » qui vise à aider financièrement les municipalités du Québec dans la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau;

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Monsieur Jude Tremblay, ingénieur, de la firme « Les Consultants S.M. inc. » soit autorisé à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT), concernant les travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable, dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau « PRIMEAU » - Volet 2.
2. La Municipalité de Mont-Saint-Michel s'engage à payer sa part des coûts du projet et s'engage également à assumer les frais d'exploitation futurs desdites installations.

15-04-54

#### POINT 16

#### PROCLAMATION DE LA « SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2015 »

---

ATTENDU la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « *Prenez une pause, dégagez votre esprit* » souhaite démontrer que les pauses ont un impact positif sur la santé globale des Québécoises et des Québécois en permettant le ressourcement et en évitant l'épuisement;

ATTENDU QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

ATTENDU QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

ATTENDU QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne** <[acsm.qc.ca](http://acsm.qc.ca)>;
- **en organisant une « pause » collective;**
- **en encourageant les initiatives et activités** organisées sur le territoire;
- **en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale** lors d'un conseil municipal.

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Par conséquent, je, André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel, proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 « **Semaine de la santé mentale** » dans la Municipalité de Mont-Saint-Michel et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

#### POINT 17

#### VARIA – PAROLE AU CONSEIL

---

##### A) Pavage – Tour du Lac Gravel

Madame la conseillère, Manon Cadieux, informe les membres du conseil d'un article paru dans la revue « Le Marché Municipal » portant sur une nouvelle technique de construction de la chaussée à structure inverse, qui consiste à prendre une chaussée existante qui a achevé sa durée de vie et à la renforcer en surface.

15-04-55

**POINT 18**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20 h 45.

---

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ  
Maire

---

MANON LAMBERT  
Directrice générale